BULLETIN D’INSCRIPTION
ASSOCIATION QUINTESSENTIELLES
Le Fixou
66130 Montalba le Château
Association soumise à la loi du 1er juillet 1901

A remplir par l’aspirant. Je soussigné
Nom ……………………………… Prénom …………………………….
Date de naissance ……/………/……..
Adresse :
……………………...
……………………………….
Code postal ………… Ville …………………...

Téléphone : …………………………………………
Mail : ……………………………………………….

Déclare vouloir assister au stage qui se tiendra du ……………. au …………….
Ayant pour thème : ………………………………………………………………….
Déclare vouloir assister au stage qui se tiendra du ……………. au …………….
Ayant pour thème : ………………………………………………………………….

RÈGLEMENT INTÉRIEUR
• Le paiement des frais d’inscription est dû en début de séance/stage. Coût : 150 € / personne / jour
• Toute personne n’ayant pas acquitté sa contribution ne pourra participer aux activités de l’association.
• Les frais d’inscription ne sont pas remboursables, sauf cas particulier précisé dans les statuts de l’association ou appréciation particulière du bureau pour une situation exceptionnelle.
• A l’inscription, chaque adhérent doit remplir le bulletin d’inscription.
• Les membres non majeurs doivent fournir une autorisation écrite de leurs parents ou tuteurs.
• Les ateliers/stages commencent et finissent à l’heure. Un retard d’une demi heure est toléré à titre exceptionnel. Passé ce délai, il n’est plus possible d’intégrer le cours.
• Les membres sont tenus d’avertir au plus tôt l’animateur de leur désistement,, s’ils ne peuvent participer à un stage.
• Si le nombre de participants à un atelier ou un stage s’avère être inférieur au quota minimum souhaité, l’association se réserve le droit d’annuler la séance.
• Le respect de chacun est de rigueur : pas de moquerie, pas de jugement, pas de violence.
• L’animateur du cours a toute latitude pour décider de l’exclusion immédiate d’un adhérent au cours d’un atelier, si sa conduite n’est pas conforme au respect d’autrui, ou nuit à la sérénité des activités.
• Toute dégradation même involontaire (mobilier, locaux, accessoires), causée par un des membres, sera à son entière charge pour la restitution ou la remise en état de ce qui a été dégradé.
• Chaque adhérent se doit de respecter les consignes de sécurité affichées, l'association ne pourra pas être tenue responsable en cas d'accident.
• À la fin de la séance, chaque personne doit ranger toutes ses affaires, le matériel collectif et nettoyer.
• Pour les stages de Métallurgie, les participants doivent porter une attention toute particulière à la **sécurité** et doivent impérativement suivre les consignes en ce qui concerne l’utilisation du matériel, et tout particulièrement en ce qui concerne les manipulations aux fours.
La participation aux cours, ateliers ou stages implique l’acceptation des règles ci-dessus.

A ce titre, je déclare connaître l'objet de l'association, et en avoir accepté les statuts qui sont mis à ma disposition dans les locaux de l'association. J'ai pris bonne note des droits et des devoirs des membres de l'association, et j’accepte de m’y conformer.

Fait à .... Le ....
Signature (précédé de la mention "lu et approuvé"):
- -